

*M. Mutch:*

D. Le simple fait qu'il n'y a pas d'abus ne constitue pas une raison d'abolir le règlement?—R. Non, je crois que vous avez besoin de quelque chose qui serve de frein. L'employé civil n'abuse pas de son congé casuel. C'est à son honneur, je crois.

*M. McCann:*

D. C'est une résolution surannée qui fut basée sur la supposition que les fonctionnaires seront probablement malades et cette résolution ne s'applique plus aujourd'hui d'après nos connaissances actuelles?—R. Cela est très vrai, docteur McCann; mais vous savez tous que chacun d'entre nous peut prendre subitement un mauvais rhume et être obligé de rester à la maison les pieds dans un bain sinapisé buvant du thé de gingembre; le lendemain vous êtes beaucoup mieux, vous pouvez retourner au travail.

Les maladies de longue durée, naturellement, demandent l'intervention d'un médecin, mais je crois que nous devrions encore permettre au fonctionnaire de se soigner lui-même pour un jour à son propre gré.

*Le président:*

D. Docteur Burke, vous nous avez dit que ces 8 jours de congé sont accordés à cause surtout de conditions qui existent chez les femmes, mais ils sont également accordés au groupe beaucoup plus nombreux des hommes qui sont dans le service?—R. Oui; le règlement s'applique à tous les fonctionnaires.

Le PRÉSIDENT: Mais le pourcentage d'hommes est beaucoup plus élevé.

M. McCANN: 6 contre 1, au moins.

Le PRÉSIDENT: Oui. Est-ce que cela ne viendrait pas à l'appui de l'opinion du docteur McCann qui veut que le règlement ne s'applique pas automatiquement à tout le service?

M. McCANN: Oui.

M. MUTCH: Quelle objection avez-vous quand il n'y a pas d'abus?

Le PRÉSIDENT: Rien ne prouve qu'il y ait abus. Le fait que le fonctionnaire ne perd en moyenne qu'un jour et demi de travail peut indiquer une somme considérable d'abus chez un certain nombre d'entre eux.

Le TÉMOIN: Monsieur, je puis répondre en partie. Si vous consultez ce deuxième graphique noir indiquant que 7 p. 100 des fonctionnaires ont besoin de plus de la moyenne des congés vous verrez que ce sont les mêmes gens qui épuisent aussi tout leur congé casuel.

*M. Lockhart:*

D. A propos du premier graphique, pourriez-vous répondre maintenant et expliquer le relèvement significatif pour le groupe de 25 à 29 ans pour ce qui est des hommes et des femmes? Il semble y avoir là une augmentation significative pour ce qui est du congé de maladie. Il y a à cet âge un relèvement prononcé pour les femmes comparativement aux hommes. Plus tard, la proportion est plus ou moins la même.—R. Je puis fournir une légère explication. Avant 25 ans, le fonctionnaire vient d'entrer dans le service. Puis dans le groupe d'âge suivant, parmi les femmes apparemment, il a une somme considérable de soins médicaux; on se fait enlever les amygdales; on s'assure une certaine somme de soins médicaux qui semblent nécessaires; on a recours au dentiste, etc. Il semble que tout cela se produit dans ce groupe d'âge.

[Dr F. S. Burke, M.B.]